

CFM-AUDIT

10 boulevard de l'Épervière  
ZAC de Beuzon - BP 90228  
49002 ÉCOUFLANT Cedex 01  
Tél. 02 41 21 31 41  
Fax 02 41 21 31 69



**ASSOCIATION I.F.E.P.S.A.**

**Siège Social : UCO – ANGERS**

**3 Place André Leroy**

**49100 ANGERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Août 2019**

**ASSOCIATION I.F.E.P.S.A.**  
**Siège Social : UCO – ANGERS**  
**3 Place André Leroy**  
**49100 ANGERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Août 2019**

À l'assemblée générale de l'association IFEPSA,

**1- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IFEPSA relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**2- Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**3- Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Règles et méthodes comptables :***

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- le caractère approprié des méthodes utilisées et plus particulièrement la comptabilisation des ressources en terme de séparation des exercices et de rattachement des charges aux produits ;
- la correcte application des règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations ainsi que les modalités d'amortissement de ces immobilisations exposées dans les paragraphes intitulés « Immobilisations » et « Amortissements » de l'annexe.

### ***Estimations comptables :***

- Votre association a comptabilisé une provision pour engagement de retraite comme exposé dans la note « Engagements financiers » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de cette provision s'est fondée sur une prise de connaissance de la procédure suivie par votre association pour estimer cet engagement, sur l'appréciation des données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette estimation, sur une révision des calculs effectués et sur une analyse de l'évolution de la provision par rapport à l'exercice précédent.

- Votre association a comptabilisé une provision pour risque prud'homal comme exposé dans la note « 4 – Provision pour risque et charges » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de cette provision s'est fondée sur une prise de connaissance de la procédure suivie par votre association pour identifier les risques concernés et procéder à leur estimation, sur un examen des événements postérieurs venant corroborer l'estimation.

## **4- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ecouflant, le 30 janvier 2020

SARL C.F.M. – AUDIT  
Représentée par Laurent DEBRÉE  
Commissaire aux Comptes

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2019			31/08/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	97 455	94 455	3 000	460
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	517 209	246 259	270 950	279 442
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	282 819	50 794	232 025	179 576
	Constructions	3 653 661	2 197 748	1 455 914	1 584 062
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	185 393	144 838	40 555	50 116
	Autres immobilisations corporelles	386 265	284 431	101 834	65 478
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 909		4 909	5 409	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 127 725</b>	<b>3 018 524</b>	<b>2 109 201</b>	<b>2 164 558</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 966		2 966	
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	28 841	3 662	25 178	46 603
	Autres créances	340 747		340 747	233 123
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	200 000		200 000	193 150	
<b>DISPONIBILITES</b>	3 361 274		3 361 274	2 738 819	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	40 872		40 872	36 307
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 974 700</b>	<b>3 662</b>	<b>3 971 037</b>	<b>3 248 001</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>9 102 424</b>	<b>3 022 186</b>	<b>6 080 238</b>	<b>5 412 559</b>	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

4 909

5 409

## ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Laurent DEBRÉE  
Commissaire aux Comptes

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/08/2019

31/08/2018

		31/08/2019	31/08/2018
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 667 610	1 667 610
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	1 345 089	1 345 089
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 468 942	819 871
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>584 865</b>	<b>649 071</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>3 721 418</b>	<b>3 136 552</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	355 551	413 300	
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>355 551</b>	<b>413 300</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>4 076 969</b>	<b>3 549 853</b>	
Provisions	Provisions pour risques	80 000	
	Provisions pour charges	640 955	569 523
<b>Total des provisions</b>	<b>720 955</b>	<b>569 523</b>	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 232	75 177
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	840 840	823 593
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 824	196 511
	Dettes fiscales et sociales	194 297	168 304
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	155 121	24 946	
Produits constatés d'avance		4 652	
<b>Total des dettes</b>	<b>1 282 314</b>	<b>1 293 183</b>	
	Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 080 238</b>	<b>5 412 559</b>	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	584 865,32	649 070,73
	(1) Dont à moins d'un an	441 474	458 367
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/08/2019

31/08/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 923 276		4 923 276	4 553 772
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>4 923 276</b>		<b>4 923 276</b>	<b>4 553 772</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			278 244	194 927
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11 274	38 607
Autres produits			9	31	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>5 212 803</b>	<b>4 787 337</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 228 370	1 174 234
	Impôts, taxes et versements assimilés			62 496	48 582
	Salaires et traitements			2 142 098	1 931 973
	Charges sociales du personnel			910 324	845 394
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			204 616	188 818
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			8 492	8 492	
- sur actif circulant			2 498	3 931	
Dotations aux provisions			71 432		
Autres charges			1 478	555	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>4 631 804</b>	<b>4 201 980</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>580 999</b>	<b>585 357</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/08/2019

31/08/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		580 999	585 357
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 353	8 434
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 850	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>17 203</b>	<b>8 434</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		6 850
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 512	3 936
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>1 512</b>	<b>10 786</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>15 691</b>	<b>(2 352)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>596 690</b>	<b>583 005</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	13 602	11 595
	Sur opérations en capital	57 749	57 749
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>71 351</b>	<b>69 344</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	980	1 416
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80 024	
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>81 004</b>	<b>1 416</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(9 653)</b>	<b>67 928</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 172	1 863
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>5 301 358</b>	<b>4 865 116</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 716 493</b>	<b>4 216 045</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>584 865</b>	<b>649 071</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 080 238** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 301 358** euros et un total **charges** de **4 716 493** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **584 865** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2018** et finit le **31/08/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2019
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/08/2019
			Réévaluations	Acquisitions	
	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	611 516		3 148	614 663
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>611 516</b>		<b>3 148</b>	<b>614 663</b>

CORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/08/2019
			Réévaluations	Acquisitions	
	Terrains	224 841		57 978	282 819
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	3 091 528			3 091 528
	Instal technique, matériel outillage industriels	544 955		24 068	6 889
	Instal., agencement, aménagement divers	181 003		6 787	2 397
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	324 624		66 295	4 653
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 366 950</b>		<b>155 128</b>	<b>13 940</b>

FINANCIERES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/08/2019
			Réévaluations	Acquisitions	
	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations	15			15
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	5 409			500
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 424</b>			<b>500</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 983 889</b>		<b>158 275</b>		<b>14 440</b>	<b>5 127 725</b>
--------------	------------------	--	----------------	--	---------------	------------------

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2019
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	93 847	608		94 455
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>93 847</b>	<b>608</b>		<b>94 455</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains	45 265	5 529		50 794
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	1 775 848	97 281		1 873 129
instal. agencement aménagement	276 573	54 935	6 889	324 619
Instal technique, matériel outillage industriels	130 886	16 349	2 397	144 838
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	259 145	29 939	4 653	284 431
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 487 718</b>	<b>204 033</b>	<b>13 940</b>	<b>2 677 811</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 581 565</b>	<b>204 641</b>	<b>13 940</b>	<b>2 772 265</b>

## ANNEXE - Elément 4

## Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		80 000		80 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	569 523	71 432		640 955
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>569 523</b>	<b>151 432</b>		<b>720 955</b>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	237 767	8 492		246 259
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	3 931	2 498	2 767	3 662
	Autres	6 850		6 850	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>248 549</b>	<b>10 990</b>	<b>9 617</b>	<b>249 921</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>818 072</b>	<b>162 422</b>	<b>9 617</b>	<b>970 876</b>

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		82 422 80 000	2 767 6 850	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/08/2019	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 909	4 909	
	Clients douteux ou litigieux	3 662	3 662	
	Autres créances clients	25 178	25 178	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	340 747	340 747		
Charges constatées d'avance	40 872	40 872		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>415 369</b>	<b>415 369</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	11 232	11 232		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	80 824	80 824		
	Personnel et comptes rattachés	40 956	40 956		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	129 470	129 470		
	Impôts sur les bénéfices	2 172	2 172		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	21 699	21 699		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	155 121	155 121		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>441 474</b>	<b>441 474</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		63 895			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/08/2019

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>339 827</b>
<b>Autres créances</b>		<b>339 827</b>
<i>Frs avoirs non parvenus</i>	103	
<i>Produits à recevoir</i>	335 447	
<i>Intérêts à recevoir</i>	4 276	

**Laurent DEBRÉE**  
Comptable aux Comptes

ANNEXE - Elément 6.11

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/08/2019

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>276 859</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>9</b>
<i>Int.courus s/empr.Ets Crédit</i>	9	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>23 177</b>
<i>Frs factures non parvenues</i>	23 177	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>99 735</b>
<i>Dettes provisions CP &amp; RTT</i>	33 744	
<i>Personnel autres charg à paye</i>	7 212	
<i>Charges soc. / CP &amp; RTT</i>	11 058	
<i>Organ. sociaux ch. à payer</i>	35 096	
<i>Charges fisc./ CP &amp; RTT</i>	557	
<i>Etat Charges à payer</i>	12 068	
<b>Autres dettes</b>		<b>153 937</b>
<i>Clients Avoirs à établir</i>	4 470	
<i>Divers charges à payer</i>	149 467	

**Louven DEBRÉE**  
Comptable des Comptes

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		40 872	40 872
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			40 872

**Laurent DEBRÉE**  
Comptable aux Comptes

ANNEXE - Elément 6.12

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

ANNEXE - Elément 8

## Engagements financiers

	Etat exprimé en euros	31/08/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
<b>Effets escomptés non échus</b>				
<b>Avals, cautions et garanties</b> Cautions CIC - TPPL Lot 1 Maitre Ouvrage			3 033	
			<b>3 033</b>	
<b>Engagements de crédit-bail</b>				
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b> Engagement de retraite			640 955	
			<b>640 955</b>	
<b>Autres engagements</b> Promesse d'affectation hypothécaire à première demande sur terrain et constructions au profit du Crédit Mutuel.			8 333	
			<b>8 333</b>	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>			<b>652 321</b>	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées				

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une provision comptabilisée au passif du bilan. L'évaluation a été réalisée selon la méthode prospective en retenant les paramètres suivants :

- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Indemnité prévue par la convention collective "Etablissement Privé Non Lucratif Section Université et instituts catholiques de France".
- Taux d'actualisation : iBOXX Euro Corporates AA 10+
- Table de mortalité : TG05

ANNEXE - Elément 9

## Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/08/2019
Emprunts	Promesse d'affectation hypothécaire	Crédit Mutuel	395 833	8 333
		<b>TOTAL</b>	<b>395 833</b>	<b>8 333</b>

Laurens DEBRÉE  
Comptable aux Comptes

# Annexe libre

Etat exprimé en euros

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 1 - SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS LES PONTS DE CE 98/99

L'IFEPSA a construit ses locaux de cours et administratifs aux PONTS de CE. La mise en service a eu lieu le 15 novembre 1998.

#### Coût de l'opération :

Terrain acquis par l'IFEPSA	30 489 €
Terrain apporté par les PONTS DE CE	91 469 €
Aménagements des terrains (VRD) par les PONTS de CE	91 469 €
Coût de la construction	1 609 862 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 823 291 €</b>

#### Financement :

Subvention Conseil Régional des Pays de la Loire	463 063 €
Subvention Conseil Général de Maine et Loire	462 987 €
Subvention Commune des PONTS de CE	274 408 €
Subvention Commune des PONTS de CE (VRD)	91 469 €
Subvention Commune des PONTS de CE (apport terrain)	91 469 €
IFEPSA pour le solde	439 892 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 823 291 €</b>

Subventions amortissables = **1 291 929 €**

Quote-part de subvention virée au compte de résultat exercice 2018/2019 = **57 749 €**

Cumul de la part virée au compte de résultat = **1 027 847 €**

### 2 - PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a) L'IFEPSA a versé une somme de 152 449,02 € à la commune des PONTS de CE au cours de l'exercice 90/91. Cette somme provient à hauteur de 76 224,51 € des fonds propres de l'IFEPSA et d'un emprunt contracté au CIO à concurrence de 76 224,51 €.

La contrepartie de cette somme se trouve comptabilisée au compte 208000 "Autres immobilisations incorporelles".

La convention passée entre l'IFEPSA et la commune des PONTS de CE stipule un droit d'usage de la salle ATHLETIS de 35 ans.

Il est procédé chaque année à une provision de 1/35ème de la somme versée soit **4 355,69 €** depuis l'exercice 90/91.

b) L'acte notarié constatant la cession du terrain propriété de l'IFEPSA à la commune des PONTS de CE a été régularisé au cours de l'exercice 93/94.

Compte tenu du reversement de TVA, le prix du terrain s'élève à 144 759,49 €.

Chaque année, il est pratiqué une dotation aux provisions pour dépréciation des autres immobilisations incorporelles de :  $144\,759,49/35 = 4\,135,99$  €

La dotation globale de l'exercice 2018/2019 s'élève à  $4\,355,69 + 4\,135,99 = 8\,491,68$  €.

La provision globale cumulée au 31/08/2018 = **246 259 €**.

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### 3 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT RECUES AU COURS DE L'EXERCICE

Taxe d'apprentissage	66 479 €
Ville d'Angers	6 200 €
Colloque SFPS	500 €
Etat MENESR	205 065 €

### 4 - COTISATIONS FRAIS COMMUNS

L'IFEPSA participe financièrement au développement du site internet et d'un progiciel dans le cadre du projet In-SiTu. La charge inscrite au compte du résultat s'élève à 71 505 € au cours de l'exercice 2018/2019.

### 4 -PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES

L'IFEPSA est destinataire d'une requête introductive d'instance devant le Conseil de Prud'hommes d'Angers en date du 28 Novembre 2019. Il en ressort une provision pour risque inscrite au passif d'un montant de 80 000 €. Cette provision couvre une partie de la demande.

**Laurent DEBRÉE**  
Commissaire aux Comptes